



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 61253

Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur l'application, à La Réunion, de la convention collective nationale des services de l'automobile. Il y a plus de trente et un ans, la convention collective départementale de l'auto-moto de La Réunion a été signée. N'intégrant pas les évolutions technologiques et la réglementation européenne, elle a été dénoncée en 2005. Mais, après plus de trois années de négociations entre les partenaires sociaux de la branche automobile, l'objectif d'aboutir à un texte conventionnel est loin d'être atteint. L'échec des négociations est surtout imputable au désaccord sur la définition d'un salaire de base. Cette situation est préjudiciable aux 6 500 salariés que compte cette branche professionnelle à La Réunion. Cette situation les exclut en outre du bénéfice de la formation professionnelle pour laquelle des moyens importants ont été mobilisés et dont la nécessité a été reconnue par les pouvoirs publics. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les initiatives qu'il compte prendre pour que la convention collective nationale des services de l'automobile soit étendue à La Réunion et que l'ensemble les salariés de cette branche professionnelle aient les mêmes droits sur l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61253

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6166

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)